



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 9 juin, à 16h15

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLAIN, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2026

PRESENTS :

BILLION Myriam	Conseillère municipale
BISCAUT Marie-Ange	Conseillère municipale
BLAIN Michel	Maire
BOUSQUET Aurélie	Conseillère municipale
BOUSQUET Corentin	Conseiller municipal
GAMBET Frank	1 ^{er} Adjoint
GAREIL Audrey	2 ^{ème} Adjointe
GAUTHIER Chantal	Conseillère municipale
ORANGE Alina	Conseillère municipale
SALOMÉ Alain	Conseiller municipal

ABSENTS AVEC PROCURATION :

COLLIGNON Arnaud	Conseiller municipal
------------------	----------------------

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

N° 40/2026 – ACQUEREUR LOT N°7 LOTISSEMENT LES SABLINES

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

Monsieur Le Maire expose :

La commune de LES SALLES SUR VERDON est propriétaire des parcelles cadastrées ci-dessous, situées rue de l'éouvière. Ces terrains faisant partie du Lotissement Les Sablines récemment viabilisé et mis en vente :

N° de parcelle	Contenance cadastrale	Propriétaire
A 1896	22a 19ca	Commune LES SALLES SUR VERDON
A 1897	50a 17ca	
A 1911	12a 75ca	
Total	85a 11ca	



MAIRIE LES SALLES SUR VERDON



**CONSEIL
MUNICIPAL**

Par délibération n°33/2026 du 22 avril 2026, le Conseil Municipal a fixé les prix de vente du mètre carré et par délibération n°06/2025 en date du 19 mars 2025 le Conseil Municipal a fixé les conditions d'acquisition des lots.

En l'espèce, le lot viabilisé n°7 est mis en vente pour 47 264€ soit 224€ du mètre carré.

CONSIDÉRANT que le 6 mai 2026, Monsieur Mickael NADAL a porté à la connaissance de la commune sa candidature par courrier pour l'acquisition du lot n°7 se plaçant en position n°1 dans la liste des candidatures.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches en vue de procéder à une vente amiable du terrain viabilité lot n°7, propriété de la Commune, à Monsieur Mickael NADAL en vue de la construction d'une habitation.

AUTORISE Monsieur le Maire à saisir un notaire aux fins d'établir un cahier des charges en vue de rédiger une promesse d'achat à souscrire par le futur acquéreur : Mickael NADAL

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires liés à la vente de ce terrain au prix de 47 264 € TCC (prix net vendeur) ou à déléguer sa signature à l'un de ses adjoints en cas d'absence.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Michel BLAIN

